



## Je loue mon garage à un particulier qui ne paye pas régulièrement

Par **shinouille**, le **03/03/2009** à **04:20**

Bonjour,

Je loue mon garage à un particulier, je ne passe pas par une agence et je n'ai pas fais de contrat, les loyers d'un montant de 100 euros sont réglés mensuellement par chèque envoyés à mon adresse.

Je voudrais savoir dans un premier temps si pour ce type de location, il y a des formalités particulières à remplir (et si oui comment dois je procéder) ou si je peux poursuivre ma location comme à présent. Je souhaiterais savoir également, dans la situation actuelle, comment dois je procéder si le locataire ne paye pas son loyer.

Je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement,

Céline

Par **ardendu56**, le **03/03/2009** à **17:33**

Vous devez établir un bail, signé des 2 parties pendant un temps donné.

Sans bail, ce sera difficile de récupérer ces loyers. Envoyer un courrier en R avec AR et réclamer les loyers de retard ou récupérez votre bien.

Bien à vous.